

Mantes la Jolie, le 14 FEV. 2018

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES LA JOLIE
BUREAU DE LA POLICE GENERALE ET DU CADRE DE VIE
Affaire suivie par Valérie BRARD
Tel 01 30 92 85 37
Fax 01 30 92 85 22
valerie.brard@yvelines.gouv.fr

2018/ 4

Compte-rendu
Commission de suivi de site ITON-SEINE
à BONNIERES-SUR-SEINE

La Commission de Suivi de site ITON-SEINE s'est tenue le jeudi 21 décembre 2017 dans les locaux de l'entreprise à BONNIERES SUR SEINE.

Participent à cette réunion :

- Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantès la Jolie
- Madame Sophie PRIMAS, Sénateur des Yvelines
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, DRIEE – Chef de l'UD 78
- Monsieur Fabrice PAGE, DRIEE – UD 78
- Monsieur Emmanuel DELBEKE, DRIEE – UD 78
- Monsieur Alain PEZZALI, Président de la CCPIF
- Monsieur Didier JOUY, Conseiller Départemental
- Madame Gaëlle AUFFRET, Maire-Adjoint de BONNIERES SUR SEINE
- Madame Arlette HUAN, Maire de JEUFOSSE
- Monsieur Jacques MARY, Maire-Adjoint de JEUFOSSE
- Monsieur Philippe GALLOT, SUR/DSFAM - DDT
- Madame l'Adjudant-Chef Sylvie DEVAUX, Gendarmerie de BONNIERES SUR SEINE
- Monsieur le Commandant Alain FAUVEAU, SDIS 78
- Monsieur Pierre RUELLO, Principal du Collège Marcel Pagnol de BONNIERES SUR SEINE
- Monsieur Guillaume RIBLET, Les Silos de BONNIERES
- Monsieur Vincent SMEECKAERT, DGA ITON-SEINE
- Monsieur Vincent PENEZ, ITON-SEINE
- Madame Nathalie BLIER, ITON-SEINE
- Monsieur Gilbert ROSE, Président de l'association A.D.E.R.I.S

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport d'activité d'ITON-SEINE
- Action de l'inspection des installations classées sur le site
- Points divers - Questions des participants

Les présentations sont disponibles sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/iton-seine-bonniere-sur-seine-a2478.html>

Monsieur DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantès la Jolie, ouvre la séance à 8h30 et demande aux participants de se présenter.

I – Présentation par l'exploitant du bilan d'activité de l'entreprise

La présentation du bilan d'activité de l'entreprise est assurée par **Monsieur PENEZ**, service Qualité Sécurité Environnement d'ITON-SEINE.

L'intéressé précise qu'il existe encore deux points de vigilance concernant le taux d'émergence du bruit en limite de propriété. Deux endroits sur le site (C et D) restent non conformes en la matière notamment, pendant la nuit.

Il précise, en outre, que la société s'inscrit dans une démarche perpétuelle de développement durable quant à l'élaboration de ses aciers et qu'elle s'est engagée dans des processus de certifications et de contrôles par des organismes extérieurs.

Monsieur ROSE, Président de l'association A.D.E.R.I.S, fait part de son inquiétude quant au nombre élevé de décibels associé aux points C et D précédemment évoqués.

Monsieur KALTEMBACHER, Chef de l'UD 78 / DRIEE, ne conteste pas la réalité des résultats non-conformes mais il explique que ces chiffres sont, dans l'absolu, très faibles. En effet, il convient de raisonner en taux d'émergence du bruit, c'est à dire en bruit rajouté, d'autant que le son dépend de plusieurs facteurs difficiles à maîtriser (sens du vent, variations climatiques, infrastructures environnantes...).

Monsieur MARY, Maire-Adjoint de JEUFOSSE, reconnaît que, sur sa commune, les nuisances sonores ont considérablement diminuées, voire disparues. Il remercie l'entreprise pour ses efforts constants.

Monsieur SMEECKAERT, Directeur d'ITON-SEINE, explique que de gros investissements ont été réalisés afin d'obtenir ces résultats. Mais, aujourd'hui, il devient complexe techniquement et financièrement de dépasser le niveau de confort sonore actuellement atteint. A présent, les riverains n'hésitent plus à manifester leurs gênes auprès de l'entreprise qui s'évertue à traiter les problèmes signalés au cas par cas.

Monsieur DEROUIN, insiste sur la nécessité d'établir une communication fluide entre ITON-SEINE et les riverains. Ces derniers ne doivent pas hésiter à signaler tous types de désagréments. L'entreprise doit maintenir son engagement de transparence envers la population.

Enfin, **Monsieur KALTEMBACHER** souligne que des avancées significatives ont été réalisées par ITON-SEINE tant dans sa lutte contre le bruit, que dans la qualité de ses rejets aqueux .

II– Présentation par la DRIEE de l'action de l'inspection des installations classées

La présentation de l'action de l'inspection des installations classées est réalisée par **Monsieur PAGE**, DRIEE / UD 78 et **Monsieur DELBEKE**, DRIEE / UD 78.

Monsieur ROSE prend ensuite la parole au sujet du dysfonctionnement qui avait été identifié à la sortie de cheminée, lors d'un précédent contrôle.

Monsieur PENEZ répond que ce problème a été solutionné par diverses améliorations techniques apportées au système de traitement, notamment avec les changements de deux ventilateurs de la partie moteur et du système de prise d'air.

Monsieur PENEZ ajoute que, suite aux deux incendies ayant frappé l'usine, d'importantes actions ont été engagées selon les préconisations du SDIS. La finalisation des installations est attendue pour le premier semestre 2018.

Monsieur le Commandant FAUVEAU, SDIS 78, reconnaît qu'un grand travail de réflexion a été mené conjointement avec la société qui bien respecté les préconisations du SDIS.

III- Questions diverses

Monsieur ROSE revient sur les difficultés économiques évoquées au cours de la CSS du 15 décembre 2015, face à un marché de l'acier concurrencé par la Chine.

Monsieur SMEECKAERT assure que la société retrouve peu à peu une plus grande sérénité grâce au contexte européen qui permet de réduire la pression exercée sur le prix de l'acier en France.

L'objectif premier pour un site hyper électro-intensif, tel qu'ITON-SEINE, est d'obtenir un tarif électrique au moins comparable à celui de l'Allemagne. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte du 18 août 2015 devrait permettre de bénéficier d'une réduction sur le Tarif d'Utilisation du Réseau Public de l'Electricité (TURPE) si les conditions sont remplies.

Monsieur ROSE souligne qu'ITON-SEINE n'était pas éligible à ce dispositif lors de sa mise en place.

Monsieur SMEECKAERT confirme ce point et explique que le dispositif TURPE exige que le ratio des heures creuses soit supérieur à celui des heures pleines, ce qui impose une activité plus importante la nuit et le week-end. Or, la première année, l'entreprise affichait un ratio heures pleines / heures creuses équivalent. A moyen terme, l'objectif est d'intensifier l'activité sur les heures creuses afin de bénéficier du dispositif.

Monsieur ROSE souhaite savoir si, au regard de l'activité de l'entreprise qui s'étend désormais la nuit et le week-end, des mesures pour fluidifier le trafic des véhicules de déchargement ont été prises.

Monsieur SMEECKAERT reconnaît que, jusqu'à présent, les différentes initiatives pour diluer les livraisons dans le temps se sont révélées infructueuses. Un pic de livraison est observé entre 11 heures et 15 heures. ITON-SEINE a recherché une alternative permettant de réduire la durée du chargement en donnant la possibilité à certains transporteurs de laisser leurs plateaux en pré-chargement. Ceci permet un temps d'attente limité sur le site lorsqu'ils récupèrent les commandes.

Monsieur ROSE insiste également sur le fait que l'activité de l'usine a été globalement plus bruyante ces derniers mois pour les riverains. La nuisance sonore la plus pénible étant celle générée par le bruit assourdissant de chutes de ferraille dès 8 heures le matin.

Monsieur SMEECKAERT explique que l'entreprise a reçu, ces douze derniers mois, une grande quantité de démolition industrielle et que ce type de ferraille occasionne du bruit lors de son déchargement. Des procédés visant à réduire cette gêne sont actuellement à l'étude.

Enfin, **Monsieur SMEECKAERT** reconnaît que cette nouvelle typologie de ferraille est plus bruyante mais d'excellente qualité. En outre, le fait d'exploiter ce matériau permet à la société de réduire ses coûts de fabrication et, ainsi, de rester compétitive face aux autres entreprises de plus grande taille.

Monsieur DEROUIN remercie le personnel d'ITON-SEINE pour son accueil.

La séance est levée à 9h50.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie,

Gérard DEROUIN

